



Forestiers du Monde

Association Loi 1901

Siège France et Monde :

42 B avenue Victor Hugo

21000 DIJON - FRANCE

téléphone : 03 80 45 82 99

www.forestiersdumonde.org

courriel : Forestiers-du-Monde.France@sfr.fr

n° SIRET siège 452 508 724 00013

code APE : 913 E

Dijon, le samedi 19 octobre 2019

Monsieur Kafon TCHEOU

08BP 80441

Lomé

TOGO

OBJET : Création de la représentation togolaise de l'ONGE Forestiers du Monde®.

Monsieur,

Nous avons la joie et l'honneur de vous informer de la décision unanime des membres du conseil d'administration tenu le 18 octobre 2019 de création officielle d'une représentation togolaise de l'ONGE Forestiers du Monde® dont la responsabilité vous est confiée.

Sachez que Forestiers du Monde® est encore à ce jour une modeste organisation (Statut d'association datant de novembre 2003) animée en France et dans les pays dans lesquels elle est représentée par des bénévoles mais qu'il nous appartient tous localement et à l'échelle de nos compétences, de nos motivations et de nos disponibilités d'en faire un outil pour "l'information, la prévention, la protection et l'action forestière au profit des Sociétés Humaines".

Ci-joint l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration relatif à la création de la représentation nationale togolaise:

« 3 - Création de la représentation internationale « Forestiers du Monde® - Togo »

Approbation pour la création de la représentation nationale togolaise « Forestiers du Monde® - Togo ». Kafon TCHEOU (citoyen togolais) est désigné délégué de la représentation togolaise de "Forestiers du Monde®". Il porte le titre de « Délégué national de Forestiers du Monde® - Togo » et exerce cette fonction conformément aux articles 4 et 6 du règlement intérieur.

Coordonnées : Kafon TCHEOU, Forestiers du Monde® - Togo. LOME. TOGO

Courriel : kafontino@gmail.com

L'attention du délégué national est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde® » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations."

Nous sommes honorés d'être désormais associés à vos initiatives locale. Nous ferons au mieux pour vous aider à développer vos projets et espérons également beaucoup apprendre de vos expériences. Nous vous remercions de nous tenir informés de vos engagements et projets locaux afin que nous puissions notamment les faire connaître

En vous remerciant de la confiance témoignée, recevez l'expression de nos amicales salutations forestières.

Jean-Noël CABASSY

Présidence collégiale de Forestiers du Monde® - France

Extrait des statuts de l'association « Forestiers du Monde® »

Déclaration en préfecture de Côte d'Or (Dijon) : 24 novembre 2003,
Publication au Journal Officiel de la République Française : 27 décembre 2003
Approuvé le 15 novembre 2003 en assemblée générale fondatrice
Modifiés le 11 mars 2016

A) But et composition de l'association

Article 1

L'association dite FORESTIERS DU MONDE fondée en 2003 a pour but de contribuer à la gestion durable des forêts, des habitats naturels associés, de leurs ressources naturelles, à la valorisation du matériau bois et des autres produits forestiers et à la satisfaction des demandes sociales relatives à la forêt aux niveaux local, national et international, contribuant ainsi au développement durable, notamment par :

- la promotion du droit d'accès aux informations relatives à l'environnement,
- la promotion des connaissances forestières, naturalistes, sylvicoles, juridiques, économiques et historiques,
- l'engagement d'actions préventives et curatives des atteintes à l'environnement, y compris sur le plan juridique
- l'engagement d'actions pédagogiques particulièrement à l'attention des jeunes publics
- la promotion de législations environnementales favorables et leurs efficacités
- la promotion des qualités environnementales du matériau bois
- la promotion de l'activité économique liée à la valorisation, la transformation et l'utilisation du matériau bois
- la promotion d'une interprofession de la forêt et du bois
- l'échange, le rapprochement de toute structure institutionnelle ou associative œuvrant pour la gestion durable des forêts
- le partenariat avec toute entité économique désireuse d'apporter une contribution à la défense et la promotion de la forêt et du matériau bois

L'association « Forestiers du monde » développe son engagement sur les bases des conférences, conventions, chartes et législations nationales et internationales, notamment :

- les Conférences des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) (Stockholm 1972, Rio de Janeiro, juin 1992, etc.)
- les conférences inter-gouvernementales (Tarapoto, Montréal, etc.)
- les conférences ministérielles sur la protection des forêts du continent européen (Helsinki 1993, Lisbonne 1998, etc.)
- la convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992),
- la charte constitutionnelle française de l'environnement 2003,
- le code forestier français,
- le code français de l'environnement, ...

L'association « Forestiers du monde » est une association de protection de l'environnement. Elle participe activement à la défense de l'environnement.

Sa durée est illimitée. Elle a son siège social à Dijon.

Article 2

Les moyens de l'association sont :

- un site internet : www.forestiersdumonde.org
- une adresse : fdm@forestiersdumonde.org
- des représentations en France et dans le monde,
- des publications, des conférences,
- des animations, des expositions,
- des expéditions, des manifestations,
- des montages et des suivis de projets,
- une identité visuelle définie par une charte graphique,
- et tous moyens strictement nécessaires à la réalisation de son but.